

## **Assemblée générale des délégués de l'AVIVO suisse**

Le 22 mai dernier, 56 délégués de l'AVIVO suisse se sont retrouvés à Sion pour l'assemblée générale annuelle, invités par les sections valaisannes de l'AVIVO.

Après les activités statutaires, il fut décidé de contacter Monsieur Prix et le directeur général des CFF pour marquer l'opposition aux projets d'augmenter les tarifs des transports publics.

Puis un vaste débat fut ouvert sur l'avenir des retraites.

Voici la résolution qui fut votée à l'unanimité :

### **Pour l'AVS, l'AVIVO ne veut pas de mesures « qui font du mal »**

Les résultats du vote du 19 mai à peine connus, voilà les cassandres et le Conseil fédéral qui annoncent des restrictions dans l'AVS, en appellent à « des mesures qui font du mal » comme l'augmentation de l'âge de la retraite.

L'AVIVO s'y opposera farouchement.

En revanche, l'AVIVO

- Exige le respect de l'art. 112. Al 2 litt b de la Constitution fédérale qui parle de la couverture des besoins vitaux par l'AVS.
- Demande d'élargir l'assiette des cotisations AVS en prélevant des cotisations sur tous les revenus financiers comme les gains financiers.
- Soutient l'augmentation de la participation de la Confédération aux coûts de l'AVS.
- Affirme que l'AVS doit être prioritaire dans le développement de la prévoyance vieillesse et de son financement car son système par répartition est plus sûr et pérenne que celui par capitalisation du 2<sup>e</sup> pilier.
- Refuse toute augmentation de l'âge de la retraite.
- Demande que le Conseil fédéral rembourse sans attendre les 12 milliards restant de l'emprunt exigé du Fonds AVS pour financer l'AI.

*AVIVO suisse*  
*association de détente et de défense des retraités*  
*avivo-ch.ch*  
*avivo.suisse@gmail.com*